



CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
<http://www.ei-ie.org>

REGION EUROPEENNE-
CSEE

Président

Ronnie Smith

Vice-Présidents

Paul Bennett
Odile Cordelier
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne
Galina Merkoulouva



5, Bd du Roi Albert II, 9^e
1210 Bruxelles, Belgique
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directeur européen

Martin Rømer

Trésorier

Walter Dresscher

Déclaration du CSEE sur la

Consultation publique concernant le futur programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

approuvée par le Comité du CSEE le 23 novembre 2010

Par la présente, le CSEE tient à faire connaître son point de vue sur la consultation publique concernant le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2014-2020 (programme LLL).

Objectifs politiques à redéfinir

Le CSEE se réjouit des objectifs politiques essentiels du programme LLL qui tendent vers une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'UE, comme le veut la *Stratégie UE 2020*. Le CSEE s'inquiète toutefois du fait que si l'éducation reste considérée comme un instrument de l'économie, le programme LLL en tant que support de la *Stratégie UE 2020* et du programme de travail *E&F 2020* échouera. *La consultation sur l'avenir de la stratégie UE 2020 – La réponse du CSEE au document de travail de la Commission* a déjà soulevé ce problème. Dans ce contexte, le CSEE souhaite souligner que l'ouverture des écoles et de l'éducation aux modèles d'organisation du marché du travail et des entreprises ne peut fonctionner que si un équilibre est maintenu dans l'éducation afin de répondre de manière égale aux besoins de l'individu et à ceux du marché du travail.

La *feuille de route* : Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie au-delà de 2013 est en contradiction avec les objectifs et priorités stratégiques précédentes qui composent le cadre politique du programme LLL, lorsqu'elle évoque des investissements continus en vue de répondre aux besoins du marché du travail, aux besoins individuels en apprentissage et à l'inclusion sociale. Étant donné que l'initiative phare¹ *Jeunesse en mouvement* et la proposition² font référence à la réaffectation des ressources publiques, encouragent les États membres à investir dans l'éducation tout en «veillant à une utilisation optimale des deniers publics»³ et parlent d'étendre la disponibilité des bourses d'études et des prêts aux étudiants à l'échelle de l'UE, le CSEE tient à rappeler à la Commission européenne que l'éducation en tant que droit

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : *Jeunesse en mouvement. Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne*. Publiée le 15 septembre 2010.

² Proposition de recommandation du Conseil : *Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage*, 15 septembre 2010.

³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : *Jeunesse en mouvement. Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne*. Publiée le 15 septembre 2010.

fondamental est une responsabilité publique. De ce fait, l'éducation doit être financée par des fonds publics et réglementée par les autorités : un financement public durable de l'éducation renforcera les systèmes éducatifs nationaux et permettra de surmonter la crise récente, d'éviter les futures récessions économiques et d'assurer la cohésion sociale. Tout en reconnaissant le «faible niveau des investissements dans les systèmes d'éducation et de formation, l'absence de ciblage des dépenses de l'UE et la fragmentation des instruments européens de financement»⁴, les institutions européennes et les États membres de l'UE devraient promouvoir des investissements plus importants dans l'éducation. De même, au niveau européen, un nouveau programme en faveur de l'éducation et de la formation ne peut réussir que si le budget qui lui est alloué est maintenu et augmenté après 2013. L'importance de l'éducation pour l'inclusion sociale et le développement et la nécessité de compenser les déséquilibres dans l'offre d'éducation et de formation au travers des États membres de l'UE requièrent qu'une part accrue des fonds structurels et de cohésion de l'UE soit consacrée à la réalisation de cet objectif.

Afin de mettre en place la *Feuille de route sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie après 2013*, l'initiative phare Jeunesse en mouvement tend à «relever la qualité globale de tous les niveaux d'éducation et de formation au sein de l'UE, en combinant excellence et équité, en encourageant la mobilité des étudiants et des formateurs et en améliorant la situation de l'emploi des jeunes»⁵. Le CSEE tient à souligner que les enseignants doivent être extrêmement qualifiés et que leur développement professionnel continu est important pour assurer la qualité de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie. Le CSEE reconnaît que la Commission européenne admet dans sa *feuille de route* que les enseignants, les formateurs et le personnel scolaire ne sont pas suffisamment impliqués dans les programmes de mobilité et il salue l'intention de la Commission de modifier cet état de fait, et cela nécessitera plus d'investissements publics. Toutefois, l'initiative Jeunesse en mouvement limite toujours la participation à la mobilité de la majeure partie des enseignants, à savoir les enseignants âgés de plus de 35 ans.

De l'avis du CSEE, à moins que les difficultés liées à la mobilité des enseignants ne soient résolues, les programmes futurs d'éducation et de formation tout au long de la vie n'atteindront pas leur objectif. En termes de remplacement des enseignants qualifiés, cela implique plus particulièrement la garantie d'une base financière solide et la portabilité des droits à pension et à la sécurité sociale, en reconnaissant les périodes passées à l'étranger, en maintenant un corps enseignant équilibré et en faisant en sorte que les employeurs des pays d'origine et d'accueil soutiennent adéquatement la mobilité des enseignants.

Par ailleurs, l'approche simpliste suivie par l'initiative *Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux* afin de mieux faire coïncider l'offre et la demande de travailleurs qualifiés et la priorité donnée aux «besoins du marché du travail» peut en réalité réduire l'efficacité des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie et, partant, les programmes correspondants. La demande du marché du travail constitue un facteur extrêmement variable qui ne saurait être utilisé comme le moteur d'une politique

⁴ Commission européenne, DG EAC. 2010. *Feuille de route sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie après 2013*.

⁵ Commission européenne, DG EAC. 2010. *Feuille de route sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie après 2013*.

efficace, équitable et durable d'éducation et de formation, susceptible d'être la clé de voûte des mesures prévues dans le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Le CSEE invite la Commission européenne à insister davantage sur l'éducation et la formation professionnelles et sur une meilleure qualification du corps enseignant, ainsi qu'à accorder une attention particulière au développement pédagogique de salariés expérimentés du secteur privé qui intègrent le secteur public en tant qu'enseignants débutants.

Le rôle des partenaires sociaux

La Feuille de route reconnaît le manque de participation des enseignants, des formateurs et du personnel scolaire dans la mise en œuvre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Aux yeux du CSEE, cela met en évidence un problème plus vaste posé par la stratégie sous-jacente aux priorités de l'éducation et de la formation. Ces sept dernières années, les principales parties prenantes du secteur ont peu participé et ont été peu consultées sur les priorités de la Commission en matière d'action et de financement tant au niveau européen que national. La participation et l'inclusion ne devraient pas viser des individus ou de soi-disant «experts», mais elle devrait faire appel, de manière stratégique, à des organisations de tutelle représentatives qui se font l'écho des besoins et des problèmes des personnes qui se trouvent dans les salles de classe. Il n'est dès lors pas surprenant que l'absence de consultation réduise l'efficacité du programme et ne permette pas de mener à bien des actions créatives et réalistes.

En dépit du rôle croissant des parties prenantes européennes à l'élaboration d'une politique européenne, le CSEE déplore que ses commentaires sur les nouvelles initiatives⁶ n'aient pas été pris en compte dans la décision de la Commission européenne et que l'avenir des programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie repose sur ces politiques extrêmement controversées. Le CSEE tient à souligner le rôle considérable que jouent les partenaires sociaux, compte tenu du fait que l'éducation est une responsabilité nationale. Négliger les partenaires sociaux sur le plan européen et national pourrait conduire à l'échec de la méthode de coordination ouverte.

En conséquence, le CSEE invite la Commission européenne à faire participer les partenaires sociaux, en particulier ceux impliqués dans les différents domaines de l'éducation au niveau européen, à l'élaboration des politiques, en général, et aux possibilités de financement.

⁶ En plus de la *Déclaration du CSEE sur la nouvelle initiative phare de la Commission européenne sur l'initiative Jeunesse en mouvement et la proposition de recommandation du Conseil sur l'initiative Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage*, voir aussi la *Déclaration du CSEE sur la nouvelle politique de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne sur l'éducation et la formation professionnelles et la Déclaration du CSEE sur le projet de conclusions du Conseil sur l'Éducation pour un développement durable*.

Commentaires du CSEE sur le futur programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2014-2020)

1. Le CSEE se réjouit que la Commission européenne reconnaisse que le programme actuel pour l'éducation et la formation tout au long de la vie n'ait pas été couronné de succès en ce qui concerne les enseignants, les éducateurs et le personnel scolaire en raison d'un soutien financier insuffisant, de la mobilité et des barrières linguistiques. Cependant, comme indiqué plus haut, la promotion de la mobilité des enseignants dépend largement d'autres questions, comme l'accès à l'information sur la mobilité, les conditions de travail dans le pays/l'institution d'accueil, le remplacement dans l'institution d'origine, le maintien et l'adaptation du salaire pour tenir compte des conditions de vie dans le pays d'accueil durant le séjour, la couverture d'assurance maladie et la comptabilisation de la période de travail à l'étranger aux fins de droits à la pension. Tout en marquant son accord avec la mise en œuvre de l'égalité des chances et en soulignant que la quantité prime sur la qualité dans le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le CSEE souligne que la mobilité ne saurait dépendre de fonds privés ou individuels. L'obstacle reconnu à la mobilité que constitue «l'offre insatisfaisante d'autres possibilités de développement pour le personnel enseignant et les formateurs»⁷, au niveau national devrait inciter la Commission à promouvoir positivement le perfectionnement professionnel initial et continu des éducateurs par un soutien efficace du programme LLL.

2. Le CSEE tient à souligner que le futur programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ne doit pas uniquement être centré sur les demandes du marché du travail, en excluant d'autres types d'études, telles que la culture et l'art, comme le laisse entendre la feuille de route⁸. Les programmes LLL pourraient aussi mettre en évidence le développement des compétences sociales en tant que composantes de l'apprentissage tout au long de la vie. Le CSEE souhaite dès lors inviter la Commission à reconnaître le développement personnel comme un enjeu clé de la période de mobilité. Le CSEE se réjouit des éléments de la feuille de route qui soutiennent la prise en compte des personnes défavorisées et des migrants dans la «mobilité à des fins d'apprentissage» ainsi que l'accent mis sur l'égalité des chances. Toutefois, il demande instamment l'adoption de mesures exhaustives pour la mobilité des étudiantes et des enseignantes ainsi que pour les jeunes sans emploi afin d'éviter qu'ils ne soient isolés dans l'environnement social du pays d'accueil. S'agissant de l'égalité des genres, le CSEE souligne l'importance de l'équilibre entre les hommes et les femmes et de l'application de la mobilité à l'autre genre dans les domaines où les hommes (enseignement supérieur, chefs d'établissement) ou les femmes (écoles maternelles, écoles primaires/fondamentales) sont les plus nombreux. Le CSEE insiste également sur l'importance de la mobilité pour promouvoir

⁷ Commission européenne, DG EAC. 2010. *Feuille de route sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie après 2013*.

⁸ «La nécessité d'acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter au marché du travail, renforcée par la crise économique actuelle et le vieillissement de la population, requiert une offre flexible de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les générations de personnes potentiellement disponibles pour le marché du travail ainsi qu'une coopération étroite entre le secteur de l'éducation et celui des entreprises. Les migrations internes et externes nécessitent l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation afin d'assurer l'inclusion sociale des migrants et des améliorations générales du dialogue interculturel.»

l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que problème commun aux deux sexes (par exemple, enseigner et organiser des classes sensibles aux questions de genre).

3. À la différence de la Commission européenne, le CSEE n'est pas surpris que le programme n'ait atteint ni les jeunes ni les enseignants de l'enseignement supérieur, compte tenu du fait que de nombreux problèmes subsistent en matière de reconnaissance, de structures des programmes et d'appui financier. De ce fait, le CSEE considère que le programme n'a rencontré jusqu'à présent qu'un modeste succès. Le CSEE souhaite également inviter la Commission à promouvoir et à encourager d'autres programmes dans la même mesure, étant donné qu'il est tout aussi important d'acquérir une expérience de la mobilité à des fins d'apprentissage pour les étudiants du primaire, du secondaire et de l'EFP que pour les apprenants adultes. Cela pourrait améliorer la «dimension européenne», renforcer la citoyenneté européenne et promouvoir l'attrait de l'espace européen de l'éducation, dont le CSEE est un fervent partisan. Par ailleurs, de l'avis du CSEE, la mobilité des élèves/étudiants de l'enseignement primaire et secondaire pourrait être améliorée en permettant aux parents et/ou aux enseignants d'accompagner les enfants. Le CSEE est donc favorable au scénario 4 de la feuille de route qui envisage la «Fusion des programmes actuels d'apprentissage tout au long de la vie, de coopération internationale en matière d'éducation et de formation (comme Erasmus Mundus, Tempus, etc.) et de l'initiative Jeunesse en mouvement en un programme unique».

Promouvoir la mobilité dans l'enseignement primaire et secondaire éviterait également le décrochage scolaire précoce. La feuille de route sur le futur programme LLL devrait mettre davantage l'accent sur les jeunes en décrochage scolaire et sur la prévention du décrochage scolaire, conformément à la stratégie UE 2020, qui est un objectif fondamental des programmes LLL.

4. En ce qui concerne l'évaluation d'impact qualitatif, quantitatif et financier de la Commission, le CSEE est d'avis qu'il est malaisé de mesurer la qualité des programmes LLL. Le Comité invite donc instamment la Commission à élaborer une approche structurée et raisonnable pour l'évaluation de la qualité, d'une part, et à attirer l'attention du public sur les lignes directrices sur l'évaluation d'impact et la manière dont la qualité sera évaluée afin de garantir la transparence, d'autre part.

5. Les migrations internes et externes consécutives à la récente crise économique ont une influence directe sur les programmes LLL et, notamment sur l'initiative Jeunesse en mouvement. La mobilité externe pourrait inclure une dernière période d'étude ou d'internat dans le pays d'origine. Cela éviterait que la mobilité ne devienne un instrument pour stimuler l'émigration des jeunes diplômés et des jeunes chômeurs. De la même manière, dans de nombreux pays (essentiellement d'Europe centrale et orientale), la mobilité a une connotation négative pour les employeurs et la participation à un programme de mobilité peut être un obstacle pour les demandeurs d'emploi. Il est donc primordial de susciter une attitude positive dans le pays d'accueil vis-à-vis des études et des périodes d'apprentissage ou de formation passées à l'étranger par les demandeurs d'emploi ; par ailleurs, les retombées positives pour les entreprises du pays d'origine devraient être mises en évidence.

6. Le CSEE convient avec la Commission que la nécessité d'améliorer la structure du programme, de sa gestion et de ses procédures administratives passe par une

simplification et une rationalisation. Cependant, le CSEE n'est pas d'accord avec la *Feuille de route sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie après 2013*, qui envisage de mettre davantage l'accent sur les multiplicateurs, tout en tentant de réduire les participations individuelles au programme LLL. Le CSEE veut attirer l'attention de la Commission sur la diversité des multiplicateurs, en particulier les enseignants et les formateurs, et inviter la Commission à s'adresser davantage aux individus.

S'agissant d'une meilleure coordination entre les domaines politiques, le CSEE invite instamment la Commission à créer des synergies entre les directions générales qui s'occupent de l'éducation, comme la DG EAC, la DG EMPL, la DG INFSO, la DG SANCO et la DG Commerce.

7. Dans le secteur de l'enseignement supérieur⁹, on observe une tension croissante entre les priorités du projet de modernisation, de l'initiative Jeunesse en mouvement et du processus de Bologne. Ces différences ressortent également du discours de la Commission. Le projet sur la modernisation des universités par exemple semble contredire l'affirmation même de la Commission selon laquelle l'enseignement supérieur est «obsolète» en Europe¹⁰, tandis que le processus de Bologne, bien qu'il soit orienté vers le futur dans un contexte de communauté mondiale de l'enseignement supérieur, tend à s'appuyer sur les traditions et les forces du système d'enseignement supérieur européen. Mais dans la pratique aussi, si les programmes divergent, il existe un risque grave d'érosion de la base, dans la mesure où les priorités de l'espace européen de l'enseignement supérieur sont de plus en plus mal comprises par les États membres et par les parties prenantes. Une partie de cette érosion s'est déjà fait sentir dans les récentes actions et manifestations visant la coopération européenne dans l'enseignement supérieur. Les différents objectifs de mobilité de l'initiative Jeunesse en mouvement et du processus de Bologne contribuent également à semer la confusion.

8. Dans l'agenda de l'après 2013, la Commission devrait encourager une meilleure compréhension mutuelle et favoriser une rationalisation des objectifs stratégiques. La Commission devrait commencer par s'abstenir de rédiger son propre agenda stratégique pour l'enseignement supérieur sans avoir obtenu l'accord des principaux acteurs du processus de Bologne. Elle devrait se profiler comme un partenaire constructif, qui cherche à stimuler la compréhension et à consulter la communauté de l'enseignement supérieur. Ensuite, stratégiquement, la Commission devrait axer le financement sur les priorités fondamentales du processus de Bologne, c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel, la coopération en matière d'assurance qualité, la reconnaissance des certifications, l'autonomie des universités et les libertés académiques, la réforme des programmes scolaires et l'employabilité des diplômés. Enfin, la Commission devrait améliorer le financement des projets des parties prenantes afin de susciter une discussion et des avis indépendants plutôt que tenter de mobiliser les parties prenantes pour qu'elles se contentent de mettre en œuvre les objectifs de la Commission.

9. En termes de priorités stratégiques pour l'enseignement supérieur dans le cadre du processus de Bologne et du projet de modernisation, la Commission devrait accorder davantage d'attention à un environnement favorable pour le personnel et à la dimension sociale de l'enseignement et de l'apprentissage. Premièrement, un problème majeur pour le personnel de l'enseignement supérieur est un virage à 180 degrés dans le type de

⁹ Une réponse plus détaillée aux priorités de la Commission en matière d'enseignement supérieur lui sera envoyée séparément à la Commission, dans le cadre de sa consultation sur les modifications concernant le programme Erasmus Mundus.

¹⁰ Commission européenne, DG EAC. 2010. *Feuille de route sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie après 2013*, p 4.

travail qu'il effectue, à savoir le passage d'activités de recherche et d'enseignement à des tâches bureaucratiques et administratives¹¹, y compris l'importance accordée à la recherche de financements extérieurs. La Commission devrait financer des études sur la question et mener une consultation sur le paradoxe de la bureaucratisation croissante du travail académique, qui semble en rapport avec le projet de responsabilité et va pourtant à l'encontre de la nécessité d'une éducation de qualité et de la créativité. En second lieu, la dimension sociale de l'éducation est gravement menacée par la charge croissante de la dette qui pèse sur les étudiants et les diplômés, ainsi que par la hausse du chômage des diplômés en Europe. Dans ce domaine également, il existe une contradiction avec le programme de la Commission, dans la mesure où elle plaide pour des droits d'inscription couplés à des bourses d'études. Une étude pluridisciplinaire et fondamentale ainsi qu'une consultation constructive avec les acteurs-clés pourraient favoriser la compréhension de ces questions.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) est la structure régionale européenne de l'Internationale de l'éducation. Il représente 135 syndicats d'enseignants d'Europe, et plus de 12,8 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'Education. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation.

¹¹ Voir, par exemple, IE (2009), *Enhancing Quality – Academics' Perceptions of the Bologna Process*, Bruxelles: IE.